



MAIRIE D'ORNEX
Département de l'Ain
République Française

D 2025 10 16 081

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

16 OCTOBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : le 10 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents	O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, Michèle GALLET, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, J-M. PALINIEWICZ, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, M. LAPTEVA, J-O. RABOT, L. JACQUEMET, P. GUINOT, J. DIZERENS
Absents excusés	Y. DUMAS, A. BOUSSER, H. GRANGE, M. CHALENDAR, A. NEUSSER
Absents	D. GANNE, V. KRYK, C. TOWNSEND, G. MASRARI
Procurations	Y. DUMAS à O. GUICHARD, A. BOUSSER à R. OTZENBERGER, H. GRANGE à J. DIZERENS, M. CHALENDAR à P. GUINOT
Assistaient	I. GOUDET, directrice générale des services, J. BRUNET, assistante du Maire

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

4. Travaux – Convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la création d'un carrefour à feux tricolores, rue des Fins

Vu la loi N° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP.

Vu l'article 2 de la loi MOP organisant les conditions de délégation de maîtrise d'ouvrage entre personnes publiques.

Considérant que la commune d'Ornex souhaite sécuriser le carrefour de la rue des Fins et de l'avenue de Vessy par la création d'un carrefour à feux tricolores.

Considérant qu'une partie du carrefour est située sur la commune de Ferney-Voltaire.

Considérant que cette opération ne peut pas être scindée pour des contraintes techniques de réalisation des travaux.

Considérant qu'il est dans l'intérêt commun de confier la réalisation et la coordination de l'ensemble des travaux à un seul maître d'ouvrage, afin d'en garantir la cohérence.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la création d'un carrefour à feux tricolores, rue des Fins avec la commune de Ferney-Voltaire.

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Fait à Ornex, le 17 octobre 2025

Le Maire,
O. GUICHARD

Affiché le : 20 octobre 2025

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.